

DEC151166DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3318, intitulée CNRT Matériaux dont le directeur est Monsieur Alexandre WAHL ;

Vu la décision n° DEC133389INC du 24 décembre 2013 portant cessation de fonctions de Monsieur Alexandre WAHL et nommant Madame Annie-Claude GAUMONT directrice par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux ;

Vu la décision n° DEC141717INC du 7 juillet 2014 portant prolongation de Madame Annie-Claude GAUMONT aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service susvisée ;

Vu la décision n° DEC150913INC du 29 avril 2015 portant prolongation de Madame Annie-Claude GAUMONT aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annie-Claude GAUMONT directrice de l'unité UMS3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC140021DR19 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 29 avril 2015

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.